



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Politique et réglementation

Question écrite n° 1657

#### Texte de la question

M Gilbert Gantier expose a M le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire que le département de l'éducation nationale vient de passer a des fournisseurs, en majorite etrangers, d'importantes commandes pour l'équipement en micro-ordinateurs des lycees et colleges. Il lui demande pour quelles raisons les groupes francais, et notamment le groupe nationalise Thomson, n'ont pas ete en mesure de repondre, de facon satisfaisante, a un appel d'offres pourtant annonce plusieurs annees a l'avance.

#### Texte de la réponse

Reponse. - L'appel d'offres du ministere de l'education nationale pour l'équipement des lycees et colleges en micro-ordinateurs a porte sur des materiels au standard du marche et les industriels y ont repondu de diverses manieres. Le groupe Thomson n'a pas repondu directement. En revanche, la filiale francaise du groupe Rank Xerox a integre dans son offre des micro-ordinateurs de type « PC XT » de marque Thomson. Cette proposition n'a pas ete retenue par la commission technique competente du ministere de l'education nationale, qui teste et selectionne sur des criteres techniques et pedagogiques les materiels proposes. Elle ne s'est pas en effet averee conforme au cahier des charges defini par le ministere de l'education nationale. Quant aux autres constructeurs francais, Bull, Leanord, SMT-Goupil, les appreciations techniques relatives a leur materiel ont ete tres favorables. Mais le ministere de l'education nationale ayant retenu comme critere principal de choix le prix de ces materiels, les produits francais, souvent de plus « haut de gamme », n'ont ete retenus que pour un tiers du total de la commande.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Gantier Gilbert](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 1657

**Rubrique :** Matériels electriques et electroniques

**Ministère interrogé :** industrie et aménagement du territoire

**Ministère attributaire :** industrie et aménagement du territoire

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 août 1988, page 2350